

tre de diminuer l'efficacité de notre organisation de protection contre le feu, c'est-à-dire que si nous le faisons, nous pourrions subir une perte nationale représentant cent fois le coût de cette protection.

Le crédit est quelque peu augmenté, cette année, parce que nous pouvons maintenant compter sur les soldats libérés qui étaient auparavant en service actif, soldats compétents qui ont travaillé avec l'organisation et qui ont contribué à en augmenter l'efficacité. Nous devons, en outre, payer ces fonctionnaires plus cher que ce que nous leur acquittions à l'origine; nous payons \$100 par mois aux nouveaux préposés à la protection contre le feu, ce qui compte pour beaucoup dans l'augmentation. Mais je n'ai aucunement à m'excuser au sujet du chiffre élevé de ce crédit; si je pouvais augmenter, dans une mesure équivalente, l'efficacité de l'organisation au moyen d'un autre crédit de \$100,000, je n'hésiterais pas à demander au Parlement de me voter ce montant. Il est véritablement difficile d'établir un organisme qui ressemble plus ou moins à une assurance contre les incendies. Chaque année nous travaillons à abaisser le taux des pertes occasionnées par les feux de forêts. Pourtant, cette année, nous avons déjà eu des feux assez considérables. Tout crédit voté à cette fin est de l'argent bien dépensé du moment que nous avons les hommes les plus compétents, et tous nos efforts tendent vers ce but.

M. COPP: Je considère que l'on doit protéger efficacement contre le feu nos vastes limites forestières qui ont tant de valeur. Puis-je demander au ministre quel succès le Gouvernement a remporté dans ces essais de sylviculture?

L'hon. M. MEIGHEN: Nous avons deux pépinières dans ces régions, l'une à Indian Head, et l'autre, à Sutherland, près de Saskatoon. Nous produisons des milliers d'arbres pour des fins de distribution parmi ceux qui peuvent les utiliser sur leurs fermes, généralement parlant, on ne trouve pas d'arbre dans la région des prairies. On a distribué plus de 50 millions de ces arbres qu'on a plantés avec très grand succès. Le montant perçu de la vente du bois, l'année dernière, a représenté \$554,000.

M. CAMPBELL: Pour en revenir aux parcs, le Gouvernement retire-t-il d'autre revenu direct de ces parcs que celui que lui procure le terrain de golf dont on a déjà parlé?

L'hon. M. MEIGHEN: Nombreuses sont les sources de revenus. Nous percevons de ces derniers directement, mais il va sans

dire que notre revenu perçu directement n'a égalé en rien notre dépense. Nous ne pourrions nous attendre à ce qu'il en fût autrement. Les permis forestiers et d'autres sources de revenu encore ont rapporté, l'année dernière, \$52,000.

M. CAMPBELL: C'est précisément ce que je veux savoir, quels sont exactement les crédits qui sont de nature à produire un revenu. Le ministre en a signalé un, peut-il en mentionner une couple d'autres?

L'hon. M. MEIGHEN: J'en mentionnerai quelques-uns. Il va sans dire que nous vendons du bois dans les parcs; les permis sur le bois donnent un revenu. Nous avons des permis de pêche, de bains, d'automobile, et des loyers. Ainsi la ville de Banff est sise dans le parc; les lopins sur lesquels vivent les habitants sont loués par le département.

M. SINCLAIR (Guyborough): Le dernier article de la page est de 125,000 dollars, avances non perçues de graines de semences dans les provinces de l'Ouest. Pourquoi voter de l'argent pour faire face à des avances non perçues, si l'argent nous est dû à nous-mêmes? N'avons-nous pas fait ces avances?

L'hon. M. MEIGHEN: Je viens d'expliquer cela, à l'entière satisfaction du député de Châteauguay-Huntingdon (M. Robb). Mais je suppose que l'honorable député (M. Sinclair) n'était pas présent. Nous avons inauguré un système, cette année, en vertu duquel, au lieu d'avancer de l'argent aux propriétaires de homesteads, directement comme dans le passé, nous voyons à ce que les banques le fassent elles-mêmes à 7 p. 100 d'intérêt et sur garantie. C'est-à-dire qu'elles n'avancent l'argent que sur la recommandation et l'autorisation de l'agent local des terres fédérales, qui reçoit la demande et s'informe des faits. Quand une banque ouvre un crédit, nous lui garantissons qu'elle sera remboursée avec 5 p. 100 d'intérêt si nous devons payer nous-mêmes, et 7 p. 100 si elle perçoit elle-même le montant. Si nous payons, nous ajoutons 5 p. 100; si nous percevons, on nous paie 7 p. 100, et en même temps, nous avons un nantissement sur notre propre terrain en sûreté, du paiement. J'espère m'en tirer sans aucune perte ni dépenses d'administration. Jusqu'ici, nous avons dû maintenir une organisation dans toute la contrée pour surveiller ces avances de graines de semence.

Maintenant, nous n'en avons plus besoin, car ce sont les banques qui font ce travail. Tout en ne devant pas faire de profits si l'individu paye—en réalité nous payons la